



CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2025-2030
Séance du 27 novembre 2025

Prestation de serment

Vu l'article 4bis du règlement du Conseil municipal de la Commune de Chêne-Bougeries, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017,

conformément aux articles 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Il a été procédé par M. Marc Wuarin, président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 27 novembre 2025, à l'assermentation en qualité de conseiller municipal suppléant de :

- M. Kaloyan Koev, pour le Parti libéral-radical

Le président :

Marc Wuarin